



**Association de Sauvegarde de Montigny et de son Environnement
A.S.M.E.**

8, rue du Trou de la Vente 77690 Montigny sur Loing
Association agréée régie par la loi de 1901 N° 4/9515

Contact@montigny-asme.fr

www.montigny-asme.fr

Compte-rendu du Conseil d'administration de l'A.S.M.E.

tenu le Samedi 27 février 2021 partir de 17 :00
en télé-réunion via Zoom

1- Présents

Dix administrateurs (sur 14) sont présents ou représentés : Mmes Billard, Boulinier (représentant aussi Mme Chachuat), Chabanier, Mary, Savourat, Virion, et MM. Agulhon, Bryden et Viollet. Le quorum est donc atteint

2- Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour adressé avec la convocation par e-mail le 18 février 2021 est approuvé :

- Approbation de l'ordre du jour
- Organisation et ordre du jour de l'assemblée générale 2021
- Rapport moral et comptes financiers 2019 et 2020
- Point sur les actions en cours et plan d'action 2021
- Projet de signalétique culturelle et historique pour Montigny-sur-Loing
- Fixation du taux de cotisation et budget pour 2021
- Renouvellement et élection d'administrateurs
- Projets de résolution à soumettre à l'AG
- Questions diverses

3- Organisation et ordre du jour de l'assemblée générale 2021

Le président rappelle les modalités proposées pour l'organisation de l'AG 2021, compte tenu de la poursuite de la pandémie et des mesures sanitaires correspondantes :

- Application de l'ordonnance 2020-321 permettant les votes par correspondance pour les A.G. associations loi de 1901 en raison de la pandémie de COVID 19 (applicable jusqu'au 1^{er} avril 2021)
- Envoi postal **début mars** aux adhérents d'une lettre explicative avec l'ordre du jour et , sous la forme d'un bulletin de vote, des projets de résolution validés par le conseil d'administration le 27 février sur les points suivants: rapport moral et comptes +bilans 2019 et 2020, plan d'actions 2021+ budget et taux de cotisation 2021, élection d'administrateurs

- Cet envoi sera accompagné du rapport moral 2019-2020, du tableau des comptes financiers et des bilans 2019 et 2020, du projet de budget 2021, et d'un bulletin d'adhésion permettant de régler l'adhésion pour 2021, à retourner au siège de l'association **avant le 30 mars 2021** (seuls les votes des adhérents à jour de leur cotisation 2020 **et/ou** 2021 seront validés).
- En complément de ces informations, la présentation « powerpoint » servant de support à cette séance du conseil, ainsi que le présent compte-rendu, seront mis en ligne sur notre site internet pour information.

4- Rapport moral, comptes de résultat et bilans pour 2019 et 2020

Le président présente le rapport moral qui couvre les deux exercices 2019 et 2020. La trésorière présente les comptes de résultat et les bilans pour ces deux exercices. Ces documents sont approuvés et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale

5- Plan d'actions et budget pour 2021

Le plan d'action suivant est approuvé :

- Plan Local d'Urbanisme: participation de l'A.S.M.E. à l'amélioration du P.L.U. et suivi de son application par la commune
- Vigilance sur l'urbanisme et les décharges sauvages
- Promotion des livres édités par l'A.S.M.E.
- Projet de signalétique culturelle et artistique pour Montigny
- Relations avec les associations homologues voisines, notamment à Bourron-Marlotte et à Grez-sur-Loing
-

A propos des livres publiés par l'association, le président souligne que le bilan financier est déjà légèrement positif et que, compte tenu des stocks disponibles et des ventes en cours, cette action devrait dégager un surplus qui augmentera nos réserves et pourra être utilisé pour des projets de l'association, tel celui concernant la signalétique.

Il rappelle que le projet de signalétique culturelle et historique associé à des circuits pédestres et cyclistes a été approuvé par courrier du 12 février 2021 par Mme le Maire et qu'il pourra donc démarrer en partenariat avec la mairie dans les prochaines semaines, en lien avec le syndicat d'initiative et l'office du tourisme de Moret-Seine-Loing. Shéryl Pasquier sera la coordinatrice du projet pour l'A.S.M.E., et, avec Jeanne Virion, nous représentera dans le comité de pilotage du projet.

Le conseil approuve le budget correspondant proposé pour 2021, avec un barème de cotisation maintenu (individuel : 10€, famille 20€, bienfaiteur : 30€ et plus)

6- Composition du conseil d'administration et du bureau

Le président rappelle que le mandat des administrateurs est de 1 an renouvelable (sans limite) et que le conseil doit comporter entre 6 et 21 membres.

Michel VIOLLET annonce qu'il ne souhaite pas se représenter.

Le conseil proposera donc à l'AG de renouveler les mandats des autres administrateurs en fonction lors de l'assemblée générale 2021 et d'élire Sheryl PASQUIER pour remplacer Michel VIOLLET.

En cas de ratification par l'assemblée générale, le conseil propose de reconduire le mandat des membres du bureau.

7- Projets de résolution à soumettre à l'assemblée générale

Le conseil approuve les projets de résolutions suivants, qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale par un vote par correspondance (cf. supra) :

L'Assemblée Générale approuve les résolutions suivantes:

1- Le compte-rendu de l'A.G. 2019, ainsi que le rapport moral, les comptes financiers et les bilans pour les exercices 2019 et 2020 sont approuvés

2- Le plan d'action et le budget et taux de cotisations correspondants pour 2021 proposés par le conseil d'administration sont approuvés

3- le mandat des administrateurs en fonction à la date de l'assemblée générale 2021 est renouvelé pour un an, conformément aux statuts. De plus, Shéryl PASQUIER est élue comme administratrice.

8- Questions diverses

Annie BOULINIER soulève la question de la prolifération des panneaux de signalisation routière dans le village et ses abords. Le conseil lui demande d'établir un dossier, avec photos et indication des emplacements, qui permettrait d'étayer une démarche éventuelle de l'association auprès de la mairie et du département (administration en charge de la sécurité routière)

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et clôt la réunion à 18 :15.